



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 09 Juin 2023

COMMUNE DE MACLAS

Le neuf juin deux-mille vingt-trois à douze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Maclas dûment convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Hervé BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 13

Hervé BLANC, Marcelle CHARBONNIER, Laurent CHAIZE, René CHAVAS, Anne-Claude FANGET, Christophe RICHARD, Odile BORDIGA, Philippe DRAPEAU, Myriam DUMEZ, Serge FAYARD, Géraldine FERRIOL, Géraldine GAUTHIER, Maryse JUTHIER

Absents : 0

Absent ayant donné pouvoir : 4

Mickaël DIEZ a donné pouvoir à Myriam DUMEZ
Annie SAUVIGNET a donné pouvoir à Marcelle CHARBONNIER
Hervé SERVE a donné pouvoir à Laurent CHAIZE
David VEYRE a donné pouvoir à Philippe DRAPEAU

Mme Anne-Claude FANGET a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire et Mme Anne-Claude FANGET constatent que le quorum est atteint

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 Juin 2023

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 09 Juin 2023.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Une seule liste a été déposée. Les résultats de l'élection sont les suivants :

17 voix pour la Liste n°A
0 bulletins nuls

0 bulletins blancs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Prend acte des résultats de l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Désigne les délégués suivants :
 - 1. BLANC Hervé (Délégué)
 - 2. CHARBONNIER Marcelle (Déléguée)
 - 3. RICHARD Christophe (Délégué)
 - 4. FERRIOL Géraldine (Déléguée)
 - 5. DRAPEAU Philippe (Délégué)
 - 6. BORDIGA Odile (Suppléante)
 - 7. CHAIZE Laurent (Suppléant)
 - 8. DUMEZ Myriam (Suppléante)
- Note que le Procès-verbal d'élection sera transmis en Préfecture
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la présente décision

Information sur les décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Le conseil municipal a, par délibération, délégué au président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations accordées doivent faire l'objet d'une information en conseil municipal.

Les décisions suivantes ont été prises par M. le Maire :

SANS OBJET

Questions diverses

Désignation des membres du conseil municipal pour la commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R. 7 du code électoral, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral, dans chaque commune, sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Le renouvellement intégral des conseils municipaux étant intervenu le 15 mars 2020 pour les élections acquises au premier tour et le 28 juin 2020 pour celles acquises au second tour, la composition des actuelles commissions de contrôle des listes électorales a été arrêtée en 2020, et les mandats de ses membres vont par conséquent expirer cette année.

Il y a donc lieu, cette année, de procéder à une nouvelle nomination, par arrêté préfectoral, des membres de la commission dans chaque commune.

C'est pourquoi il est demandé à la commune de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant.

Après débat, Mme Géraldine FERRIOL est désignée déléguée titulaire et M. Serge FAYARD est désigné délégué suppléant.

Séance levée à 12h45

Le Maire,

Hervé BLANC



Le secrétaire,

Mme Anne-Claude FANGET